



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**
Comité syndical du 18 mars 2024

Nombre de membres : <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 18• Qui ont pris part à la délibération : 15	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).
Date de convocation : 11 mars 2024	Étaient présents : <ul style="list-style-type: none">- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD.- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Francis CROS, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL.
	Absents excusés : Pierre BAILLY, André CABROL et Jim RONEZ.
	Jean-Claude GUIRAUD a été désignée secrétaire.

[Délibération N° 2024-4 - Signature de la convention au titre de l'ingénierie territoriale 2024 entre la Région Occitanie et le PETR des Hautes Terres d'Oc](#)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat Territorial Occitanie entre la Région et le PETR des Hautes Terres d'Oc signé le 23 février 2022,

Vu le dispositif régional relatif à l'animation territoriale et à l'assistance technique dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Occitanie (CTO), délibération de la commission permanente de la Région Occitanie en date du 1^{er} décembre 2023,

Vu le budget du PETR des Hautes Terres d'Oc,

Vu la demande de financement du PETR des Hautes Terres d'Oc transmise le 26 février 2024, à propos du dispositif régional précité, au titre de l'année 2024,

Monsieur le Président rappelle le partenariat important entre la Région Occitanie et le PETR des Hautes Terres d'Oc ainsi que sa formalisation au sein du Contrat Territorial Occitanie (CTO).

Monsieur le Président présente les nouvelles modalités du dispositif régional à propos de l'ingénierie territoriale et précise que le PETR des Hautes Terres d'Oc a sollicité un financement à hauteur de 58.000 € pour l'année 2024.

Monsieur le Président présente la convention annexée à la présente délibération et notamment son objet : « Préciser les modalités d'exécution de la décision par laquelle la Région accorde son soutien pour renforcer l'ingénierie territoriale dans le cadre du CTO 2022-2028 du PETR des Hautes Terres d'Oc pour l'année 2024 selon le programme d'actions précisé ».

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** :

DECIDE d'approuver ladite convention.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce projet.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 18 mars 2024.

Le Président,
Jean-Marie FABRE.



Le secrétaire de séance,
Jean-Claude GUIRAUD.

